

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE
MERCREDI 13 OCTOBRE 2010, À 19 HEURES 30,
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DES APPALACHES
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Luc Berthold	Thetford Mines
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Germain Daigle	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Denis Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf, préfet
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Loïc Lenoir	Beaulac-Garthby
M.	Kaven Mathieu	East Broughton
M.	René Gosselin	Adstock
M	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	André Rodrigue	Disraeli Ville
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
Mme	Céline Landry	Kinnear's Mills
M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Christian Dostie	St-Jean-de-Brébeuf

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, M. Ghislain Hamel. Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2010-10-6036

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2010
 - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal du 8 septembre 2010
4. Période de questions
5. Rapport des comités
 - 5.1. Comité administratif du 5 octobre 2010
 - 5.2. Comité des immobilisations

- 5.3. Comité de la sécurité publique
- 6. Correspondance
 - 6.1. Tourisme région de Thetford Mines
 - 6.2. Translab
- 7. Demande de rencontre
- 8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Ouverture d'un poste de directeur (trice) général(e) adjoint(e)
 - 8.3. Ouverture de 2 nouveaux postes en évaluation
 - 8.4. Assurance professionnelle-activité physique
 - 8.5. Congrès annuel de l'ATEFQ
 - 8.6. Fermeture du bureau pour la période des fêtes 2010
- 9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificats de conformité
 - 9.2. Modification du schéma d'aménagement révisé
 - 9.2.1 Demande à portée collective – article 59
 - 9.2.2 Éclairage nocturne
 - 9.2.3 Disraeli Ville – plage
 - 9.2.4 Projet d'élevage porcin dans la municipalité de St-Julien
 - 9.2.4.1 Création de la commission chargée de tenir une consultation publique
 - 9.2.4.2 Engagement des dépenses requises pour la tenue de l'assemblée publique de consultation
 - 9.2.4.3 Avis public
 - 9.2.4.4 Séance de travail
- 10. Réflexion stratégique de la MRC
 - 10.1. Localisation des bureaux de la MRC
 - 10.2. Demande d'aide financière supplémentaire de 133 000 \$ pour le projet de relocalisation des bureaux de la MRC
 - 10.3. Évaluation de nos locaux
 - 10.4. Adoption du Règlement d'emprunt 2010-123
 - 10.5. Projet de loi d'intérêt privé de la MRC des Appalaches et de la Ville de Thetford
- 11. Sécurité publique
 - 11.1 Harmonisation des règlements municipaux
 - 11.2 Tournée annuelle
 - 11.3 Parrainage des municipalités
- 12. Environnement
 - 12.1. Gestion des matières résiduelles – mandat enviroconseil
 - 12.2. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées – Appui au projet de Gestion intégrée à l'échelle du sous-bassin versant de la Rivière du Cinq, phase II
- 13. Développement économique
 - 13.1. Politique culturelle
 - 13.2. Transport A-1
 - 13.3. Programme RénoVillage
 - 13.4. Affiche Métro
- 14. Pacte rural
 - 14.1 Projet locaux
 - 14.1.1 Municipalité Paroisse Disraeli
 - 14.1.2 Comité des loisirs de Sacré-Cœur-de-Marie
 - 14.1.3 Garderie Au petit manoir d'Adstock
 - 14.2 Signature des protocoles et communiqué de presse
 - 14.3 Date des appels pour les projets 2011
 - 14.4 Enveloppe régionale

15. Comité de diversification économique du secteur sud
 - 15.1. Demande de la Municipalité de St-Jacques-le-majeur pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel
 - 15.2. Ajout de représentants des secteurs de la santé et de l'éducation au CDESS
16. Affaires nouvelles
 - 16.1. Dépôt des états financiers
 - 16.2. Location du chalet pour les médecins qui viennent en région
 - 16.3. Tubulure d'érablières
 - 16.4. Coalition contre la carte électorale
17. Prochaine réunion du Conseil des maires
18. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2010

CM-2010-10-6037

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2010.

Adopté

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2010

3.2.1 Appui concernant l'attestation d'études collégiales en gestion et gouvernance des municipalités

Pour faire suite à notre appui du mois dernier, nous avons reçu comme information qu'outre le Cégep Lévis-Lauzon, le Cégep de Thetford, le Centre d'études collégiales de Montmagny ainsi que le Cégep Beauce-Appalaches travaillent ensemble dans l'élaboration de ce projet.

3.2.2 Ressources naturelles et de la faune

CM-2010-10-6038

Attendu que le mois dernier le Conseil des maires de la MRC des Appalaches a fait parvenir au ministre délégué des Ressources naturelles et de la Faune, M. Serge Simard, une lettre d'appui envers les agents de la faune de la région de Thetford concernant le maintien des services dans la région.

Attendu que pour seule réponse, nous avons reçu un accusé réception de notre lettre au ministère.

En conséquence;

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement;

Que soit demandé au ministre délégué des Ressources naturelles et de la Faune, M. Serge Simard, un engagement quant au maintien des services techniques et des emplois s'y rattachant au centre de Protection de la faune de Thetford Mines;

D'exiger le maintien de l'ensemble des emplois de toute nature sur une base annuelle au centre des Ressources naturelles et de la Faune de Thetford Mines;

Que la MRC des Appalaches demande une rencontre avec le ministre délégué des Ressources naturelles et de la Faune pour qu'il mette fin à la démarche de centralisation, qui aura des effets dévastateurs sur le processus de diversification amorcé dans la MRC des Appalaches.

Que le député de Frontenac et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit invité à être le porteur de dossier pour le maintien des emplois gouvernementaux dans la MRC des Appalaches;

Que la MRC des Appalaches demande l'appui de l'ensemble des intervenants et organismes de la région dans cette démarche;

Que copie de cette résolution soit transmise à toute personne pouvant contribuer à maintenir les emplois au Centre de service de Thetford Mines, dont le Premier ministre du Québec, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, les députés de Chaudière-Appalaches, la Conférence régionale des élu(e)s.

Adopté

4 PÉRIODE DE QUESTION

4.1 Un citoyen s'adresse aux maires afin d'obtenir la possibilité de faire ses versements de taxes municipales en 12 versements sans intérêts. Nous lui mentionnons que ce point ne découle pas de la MRC et on le réfère à sa municipalité.

4.2 Daniel Lessard, membre quad vient sensibiliser les membres du Conseil des maires quant au projet de règlement concernant la circulation des VTT et des motoneiges. Une discussion s'en suit. Monsieur Berthold lui demande de regarder avec son club quad la possibilité de former un comité afin d'en discuter et de voir les solutions à envisager si ce projet de loi se concrétise.

4.3 **MTQ**

CM-2010-10-6039

Attendu que la MRC des Appalaches a subi depuis des années les conséquences du déclin de l'industrie de l'amiante;

Attendu que la ville de Thetford Mines a effectué avec succès une conversion de son tissu industriel, basé sur la PME;

Attendu que le secteur sud de la MRC des Appalaches élabore présentement son propre plan de diversification;

Attendu que la diversification économique est encore fragile;

Attendu que le gouvernement du Québec a investi plusieurs dizaines de millions de dollars dans le processus de relance économique de la MRC des Appalaches;

Attendu l'importance des emplois gouvernementaux dans la MRC des Appalaches;

Attendu que les travailleurs du centre de services de Thetford Mines du ministère des Transports ont constaté une diminution importante du nombre d'emplois locaux;

Attendu la volonté confirmée de la direction territoriale de centraliser les effectifs techniques à Beauceville et Charny, au détriment du centre de services de Thetford Mines;

Attendu que les technologies modernes ne justifient aucunement cette centralisation;

Attendu que chaque emploi gouvernemental perdu dans la MRC nécessite la création de trois emplois pour le remplacer dans les PME;

Attendu que le gouvernement doit contribuer au développement de la MRC des Appalaches;

Il est proposé et résolu **unanimentement**;

D' exiger le maintien des services techniques et des emplois s'y rattachant au centre de service de Thetford Mines;

D' exiger le maintien de l'ensemble des emplois de toute nature sur une base annuelle au centre de services de Thetford Mines du ministère des Transports;

Que la MRC des Appalaches demande une rencontre urgente avec le ministre des Transports pour qu'il mette fin à la démarche de centralisation, qui aura des effets dévastateurs sur le processus de diversification amorcé dans la MRC des Appalaches;

Que le député de Frontenac et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit invité à être le porteur de dossier pour le maintien des emplois gouvernementaux dans la MRC des Appalaches;

Que la MRC des Appalaches demande l'appui de l'ensemble des intervenants et organismes de la région dans cette démarche;

Que copie de cette résolution soit transmise à toute personne pouvant contribuer à maintenir les emplois au Centre de service de Thetford Mines, dont le Premier ministre du Québec, le ministre des Transports, les députés de Chaudière-Appalaches, la Conférence régionale des élu(e)s, la direction territoriale du MTQ.

Adopté

- 4.4 Un citoyen vient nous parler pour les plastiques de ferme à savoir si nous procéderons éventuellement à la cueillette de ces plastiques. Nous lui mentionnons qu'on regarde présentement aux solutions qui s'offrent à nous. Par ailleurs il veut également savoir s'il existe une forme de récupération quelconque pour la tubulure d'érablières. M. Germain Daigle, maire, lui donne les coordonnées de Cartonek, compagnie qui récupère la tubulure d'érablières.

5 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Comité administratif du 5 octobre 2010

Copie du projet préliminaire de procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 5 octobre 2010 est déposée.

5.2 Comité des immobilisations

Copie du compte-rendu de la sixième réunion du comité des immobilisations tenue le 20 septembre 2010 est déposée.

5.3 Comité de la sécurité publique

Copie du projet préliminaire du procès-verbal de la trente-neuvième réunion du comité de sécurité publique tenue le 24 septembre dernier est déposé.

6 CORRESPONDANCE

6.1 Tourisme région de Thetford Mines

CM-2010-10-6040

Attendu que l'Office de Tourisme de la MRC des Appalaches organise un souper champêtre le 27 octobre prochain au Club Aramis de Thetford au coût de 115,00 \$ par personne.

Attendu que les profits de cette activité seront entièrement dédiés à la promotion touristique de la région

En conséquence, il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement de mandater M. Ghislain Hamel, préfet, pour représenter la MRC des Appalaches lors de cet événement.

Adopté

6.2 Translab

La directrice générale informe les membres du Conseil que la MRC des Appalaches a reçu une invitation pour célébrer le 10^e anniversaire de Translab lors d'un 5 à 7 qui aura lieu le 27 octobre 2010 au Loft du Cégep de Thetford.

7 DEMANDE DE RENCONTRE

Aucune rencontre n'est prévue pour le moment.

8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 Comptes payés

Dû au présent transfert de données dans le nouveau logiciel comptable, ces données ne sont pas disponibles présentement. À la prochaine séance nous reviendrons sur ce point.

8.2 Ouverture d'un poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e)

CM-2010-10-6041

Il est proposé par M. Jacques Laprise :

Que débute le processus afin d'engager un directeur(trice) général(e) adjoint(e) au sein de la MRC des Appalaches;

Que ce poste soit classifié comme cadre;

Que soient nommés M. Luc Berthold, M. Kaven Mathieu, Mme Nicole Bourque et M. Ghislain Hamel à titre de membres du comité de sélection. Le tout en collaboration avec la directrice générale qui siègera également sur le comité de sélection.

Adopté

8.3 Ouverture de 2 nouveaux postes en évaluation

CM-2010-10-6042

Attendu que le service en évaluation de la MRC des Appalaches compte un peu plus de 18 000 fiches à traiter et qu'un seul travailleur en évaluation ne peut qu'en faire 1500 par année.

Attendu que nous n'avons que 3 personnes affectées à ce travail et qu'une de nos employés quittera sous peu pour un congé de maternité.

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement;

Que débute le processus de recrutement de 2 nouveaux employés pour le département de l'évaluation et de procéder au remplacement

temporaire de Johannie Lessard qui partira à la fin de l'année en congé de maternité;

Que MM. Ghislain Hamel et Daniel Talbot soient mandatés pour faire la tournée des Cégep qui offrent cette formation de technicien en évaluation afin de faire la promotion de nos postes offerts.

Adopté

8.4 Assurance professionnelle-activités physique

Mme Bourque nous fait part de la problématique au fait que notre police d'assurance qui regroupe les municipalités ne comprend pas l'assurance professionnelle-activité physique. En effet, lorsqu'une municipalité veut procéder à l'engagement d'une personne pour donner des cours d'activités physiques à la population, ces personnes doivent au préalable se prémunir d'une assurance professionnelle-activité physique qui est dispendieuse pris par un particulier. Ce qui amène ces gens à laisser tomber dû au faible revenu qu'ils en retirent, car souvent ces cours sont offerts à la population à faible coût.

Mme Bourque aimerait sensibiliser les membres du conseil afin que soit apporté l'an prochain un addenda à la police d'assurance qui protégerait ces services. La directrice générale a déjà communiqué avec le représentant de la municipalité à cet effet, une soumission devrait nous faire parvenir sous peu.

8.5 Congrès annuel de l'ATEFQ

CM-2010-10-6043

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser M. Bryan Gallant à participer à une journée de formation dans le cadre du congrès de l'Association des techniciens en évaluation foncière du Québec, le 23 octobre prochain, à l'hôtel Clarion au coût de 80,00 \$. Que les frais d'inscription et de déplacement lui soient remboursés.

Adopté

8.6 Fermeture du bureau pour la période des fêtes 2010

CM-2010-10-6044

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser la fermeture du bureau de la MRC pour la période des fêtes soit du vendredi 24 décembre 2010 au dimanche 2 janvier 2011 inclusivement.

Adopté

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Certificats de conformité

Municipalité de Kinnear's Mills – Règlement n° 436- 1

CM-2010-10-6045

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 436-1 de la municipalité de Kinnear's Mills amendant le règlement de zonage numéro 264. L'élément concernant les dispositions sur les nuisances par le bruit qui ne pouvait faire partie du règlement de zonage a été retiré du règlement par la résolution 2010-161 de la municipalité de Kinnear's Mills.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n° 373

CM-2010-10-6046

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 373 (projet 2010-55-Z) amendant le règlement de zonage 148 afin de modifier les usages complémentaires à un usage résidentiel, les enseignes lumineuses et la grille de spécifications de la zone 2113C (boulevard Frontenac Ouest).

Adopté

Municipalité de Beaulac-Garthby – Règlement 144-2010

CM-2010-10-6047

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 144-2010 amendant le règlement de zonage 133-2009 afin de modifier des dispositions concernant les usages du groupe industrie permis dans les zones agroforestières AF et dans la zone industrielle I.

Adopté

9.2 Modification du schéma d'aménagement révisé

9.2.1 Demande à portée collective – Article 59

La directrice générale fait état du suivi du dossier. Mme Cynthia Boucher a contacté Marie-Claude Devriese de la CPTAQ afin de connaître les documents à lui procurer pour préparer le dossier. Les documents nécessaires sont les terrains vacants (sans usage résidentiel) qui se retrouveront à l'intérieur des îlots déstructurés (lorsqu'ils seront déterminés), les terrains vacants (sans usage résidentiel) selon la superficie minimale que l'on déterminera, les grandes affectations agricoles et la matrice graphique. De ce fait, l'analyste de la CPTAQ, M. Charles Gauthier ira sur le terrain afin d'analyser les différentes affectations. Puisque l'hiver arrive cette analyse du terrain ne se fera qu'au printemps.

9.2.2 Éclairage nocturne

CM-2010-10-6048

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement, d'autoriser Mme Cynthia Boucher, aménagiste, à assister à une formation gratuite sur l'éclairage nocturne qui aura lieu à Québec le 21 octobre 2010.

Adopté

9.2.3 Disraeli Ville - Plage

La directrice générale fait état concernant le suivi de ce dossier. La Ville de Disraeli a déposé une demande de dérogation au schéma d'aménagement afin d'aménager une plage en bordure du lac Aylmer (Lac Noir) dans les limites du périmètre d'urbanisation. Cependant, après analyse des documents, il appert qu'il manque certains détails et lorsque les informations nécessaires seront transmises à la MRC la demande de dérogation pourra être entamée.

9.2.4 Projet d'élevage porcin dans la municipalité de Saint-Julien

9.2.4.1 Création de la commission chargée de tenir une consultation publique

CM-2010-10-6049

Considérant qu'en vertu de sa résolution numéro 2010-116, la municipalité de Saint-Julien avise la MRC à l'effet qu'elle se prévaut des dispositions des articles 165.4.11 et 165.4.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour lui déléguer la compétence de tenir la consultation publique d'un projet d'élevage porcin sur les lots 9a et 9c du rang 1 dans le cadastre du canton de Wolfestown.

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de désigner le préfet de la MRC, M. Ghislain Hamel, le maire de Saint-Julien, M. Jacques Laprise, et le maire de Sacré-Cœur-de-Jésus, M. Guy Roy pour former la commission chargée de tenir la consultation publique.

Il est également résolu de déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC le pouvoir de fixer l'heure, la date et le lieu de l'assemblée publique, qui sera tenue sur le territoire de la municipalité de Saint-Julien.

Adopté

9.2.4.2 Engagement des dépenses requises pour la tenue de l'assemblée publique de consultation

CM-2010-10-6050

Considérant qu'en vertu de sa résolution numéro 2010-116, la municipalité de Saint-Julien avise la MRC à l'effet qu'elle se prévaut des dispositions des articles 165.4.11 et 165.4.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour lui déléguer la compétence de tenir la consultation publique d'un projet d'élevage porcin sur les lots 9a et 9c du rang 1 dans le cadastre du canton de Wolfestown.

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à engager les dépenses requises pour la tenue de l'assemblée publique de consultation, notamment en ce qui concerne les frais de publication des avis, des frais de déplacement du personnel, de logistique pour la tenue de l'assemblée et de consultation juridique auprès du cabinet d'avocat.

Adopté

9.2.4.3 Avis public

CM-2010-10-6051

Il est proposé par M. Germain Daigle qu'un avis public concernant le projet d'élevage porcin sera publié dans le Courrier Frontenac.

Adopté

9.2.4.4 Séance de travail

La directrice générale avise les membres de la commission que Mme Cynthia Boucher communiquera avec eux afin de prévoir une séance de travail pour le projet d'élevage porcin le 27 ou le 28 octobre prochain.

10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE

10.1 Localisation des bureaux de la MRC

CM-2010-10-6052

Attendu que suite à des modifications de la part du promoteur, une superficie de 1 300 pieds carrés est disponible à notre étage;

Attendu que la MRC des Appalaches aurait besoin de cette superficie;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'augmenter la superficie de nos locaux au prix après négociations de 133,000.00 \$.

Adopté

10.2 Demande d'aide financière supplémentaire de 133 000 \$ pour le projet de relocalisation de nos bureaux

CM-2010-10-6053

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de soumettre une demande d'aide financière supplémentaire de 133 000 \$ pour le projet de relocalisation de nos bureaux afin d'augmenter la superficie de nos locaux.

Adopté

10.3 Évaluation de notre bâtisse

CM-2010-10-6054

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement de mandater une firme d'évaluateurs afin de procéder à l'évaluation de notre bâtisse actuelle située au 3830 boulevard Frontenac Ouest.

Adopté

10.4 Adoption du règlement d'emprunt numéro 123-2010

CM-2010-10-6055

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 123-2010 intitulé :

Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$, incluant les frais incidents et les taxes, pour le projet de construction d'un condominium accueillant les bureaux administratifs de la Municipalité régionale de comté des Appalaches dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM);

et un emprunt de 3 000,000 \$.

Adopté

10.5 Projet de loi d'intérêt privé

CM-2010-10-6056

Il est proposé par M. Bruno Vézina que la Municipalité régionale de comté des Appalaches s'adresse à l'Assemblée nationale du Québec pour présenter un projet de loi d'intérêt privé afin que certains pouvoirs spécifiques lui soient accordés et ainsi permettre à la Municipalité régionale de comté des Appalaches d'acquérir des locaux dans un bâtiment de type condominium pour la relocalisation de ses bureaux de même que des bureaux d'organismes(s) partenaire(s) dans le cadre d'un projet de regroupement d'organismes de services.

Il est, par ailleurs, proposé par M. Bruno Vézina qu'un avis public de présentation d'un projet de loi d'intérêt privé soit donné et présenté comme suit :

AVIS public est, par la présente, donné par la soussignée :

Prenez avis que la Municipalité régionale de comté des Appalaches s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec pour présenter un projet

de loi d'intérêt privé afin que certains pouvoirs spécifiques lui soient accordés et ainsi permettre à la Municipalité régionale de comté des Appalaches d'acquérir des locaux dans un bâtiment de type condominium pour la relocalisation de ses bureaux de même que des bureaux d'organisme(s) partenaires(s) dans le cadre d'un projet de regroupement d'organismes de services.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale.

Adopté

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Harmonisation des règlements municipaux

Lors de la dernière rencontre avec le Sergent Harrisson, une discussion sur l'harmonisation des règlements municipaux a eu lieu. Sergent Harrisson a remis à M. Daniel Talbot une copie de tous les règlements qui sont en vigueur dans les municipalités. Ce dernier est en charge afin de créer un projet de règlement harmonisé. M. Talbot communiquera avec les municipalités concernées afin de discuter de ce projet de règlement et d'insérer les bonnes données à l'intérieur dudit règlement.

11.2 Tournée annuelle

Le Sergent Harrisson nous a mentionné à la dernière rencontre sur la sécurité publique qu'il communiquera avec chacune des municipalités afin de planifier une rencontre.

11.3 Parrainage des municipalités

La Sûreté du Québec fera parvenir à chacune des municipalités des photos de leurs parrains respectifs pour affichage dans des endroits visibles afin de sensibiliser les citoyens au parrainage des municipalités.

12 ENVIRONNEMENT

12.1 Gestion des matières résiduelles – Mandat à Consultants enviroconseil

CM-2010-10-6057

Attendu que l'entreprise Consultants enviroconseil nous a soumis l'offre de services professionnels pour le dossier de gestion des matières résiduelles, infrastructure de traitement et valorisation – Support technique.

Attendu que ce mandat sera réalisé en 2 phases au coût total de 15 260 \$.

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement de mandater la firme Consultants enviroconseil afin d'assister les municipalités dans leur démarche de la Gestion des matières résiduelles, infrastructure de traitement et valorisation selon l'offre de services professionnels soumise le 15 septembre dernier au coût de 15 260 \$ détaillée comme suit :

Phase 1 : Réunion de démarrage avec le comité, saisie et analyse des données et documents au dossier, identification des démarches : 5 000 \$.

Phase 2 : Évaluation des délais inhérents, identification des étapes de décision et préparation d'un échéancier global : 2 000 \$.

Communication avec les municipalités, analyse et réponses aux questions soulevées : 3 500 \$.

Préparation du document d'intégration synthèse et aide-mémoire : 4 260 \$.

Réunion de présentation : 1 000 \$.

Que ce montant soit pris à même la subvention reçue de la CRÉ à cet effet.

Adopté

12.2 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière – Appui au projet de Gestion intégrée à l'échelle du sous-bassin versant de la rivière du Cinq – Phase II

CM-2010-10-6058

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement d'appuyer l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière dans sa démarche visant à obtenir du financement pour son projet de Gestion intégrée à l'échelle du sous-bassin versant de la rivière du Cinq – Phase II.

Adopté

13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Politique culturelle

CM-2010-10-6059

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'adopter le plan d'action de la Politique culturelle de la MRC des Appalaches (secteur rural) proposé par Mme Louise Nadeau à la dernière assemblée des maires.

Qu'un montant de 15 000\$ annuellement pendant 3 ans soit pris à même l'enveloppe régionale et qu'une demande soit adressée au ministère de la Culture afin que ce dernier nous accorde le même montant.

Adopté

13.2 Transport A-1

CM-2010-10-6060

Attendu que les Entreprises Serge Tanguay inc, pour le transport A-1 a soumis, tel que prévu à l'entente pour le transport en commun Thetford-Québec, ses états financiers vérifiés à la directrice générale de la MRC des Appalaches.

Attendu que ces états doivent parvenir au ministère des Transports afin que le paiement de l'entente soit fait pour l'exercice 2010.

Attendu que M. Tanguay demande la possibilité que lui soit versé en 2 parties égales la part du gouvernement et non en un seul versement.

En conséquence, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement;

Que soit transmis ces états financiers au ministère des Transports afin que ce dernier puisse effectuer le paiement selon l'entente 2010

Que la MRC des Appalaches verse le montant dû aux Entreprises Serge Tanguay inc. selon l'entente signée pour 2010 au montant de 10 817 \$.

Adopté

13.3 Programme Réno Village

CM-2010-10-6061

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement qu'une demande de financement supplémentaire de 50 000 \$, dans le cadre du programme RénoVillage, soit adressée auprès de la Société d'habitation du Québec.

Adopté

13.4 Affiche de la bannière Métro

CM-2010-10-6062

Attendu que la MRC des Appalaches a reçu une demande de TDS constructions pour installer une enseigne de la bannière Métro sur le mur en façade de la bâtisse du 3830 boulevard Frontenac, afin d'augmenter leur visibilité.

Attendu que ce mur appartient à la MRC des Appalaches.

En conséquence, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement :

D'autoriser constructions TDS à installer et à entretenir, à leur frais, l'enseigne de l'épicerie Métro sur le mur appartenant à la MRC des Appalaches, en façade du boulevard Frontenac.

Que cette autorisation ne soit pas considérée comme un droit acquis.

Adopté

14 PACTE RURAL

14.1 Projet locaux

14.1.1 Municipalité de Disraeli Paroisse

CM-2010-10-6063

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Disraeli Paroisse relativement aux travaux d'aménagement du projet Sentier équestre – Phase II, pour un montant demandé au Pacte rural de 3 200 \$ sur un coût total de 4 000 \$;

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Ghislain Hamel, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 3 200,00 \$.

Adopté

14.1.2 Municipalité d'Adstock (Sacré-Coeur-de-Marie)

CM-2010-10-6064

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'Adstock (secteur Sacré-Cœur-de-Marie) relativement à la réalisation de plans et devis préliminaires en vue de la construction d'un centre communautaire multiservices pour un montant demandé au Pacte rural de 1 200,00 \$ sur un coût total de 1 500,00 \$;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Ghislain Hamel, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 1 200,00 \$.

Adopté

14.1.3 Municipalité d'Adstock

CM-2010-10-6065

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'Adstock relativement à l'aménagement d'une garderie pour un montant demandé au Pacte rural de 30 000,00 \$ sur un coût total de 376 373,00, \$;

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Ghislain Hamel, préfet, à signer le protocole d'entente avec le

promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 30 000,00 \$.

Adopté

14.2 Signature des protocoles et communiqué de presse

CM-2010-10-6066

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de signer les protocoles d'entente et de transmettre les chèques aux promoteurs des projets lors de la conférence de presse qui aura lieu le lundi 18 octobre 2010, à 10 heures, à la salle du conseil des maires. Le communiqué de presse sera également publié.

Adopté

14.3 Dates des appels pour les projets 2011

CM-2010-10-6067

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que les dates des dépôts 2011 pour les projets de pactes ruraux seront les 11 février, 13 mai et 16 septembre 2011.

Adopté

14.4 Enveloppe régionale

CM-2010-10-6068

Attendu que le projet d'Internet haute vitesse a toujours été un enjeu primordial pour les communautés rurales et que le déploiement est très inégal dans l'ensemble du territoire.

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de créer un fonds pour le développement du projet d'Internet haute vitesse à partir de l'enveloppe régionale du Pacte rural.

Adopté

15 COMITÉ DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DU SECTEUR SUD

15.1 Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur – Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

CM-2010-10-6069

Considérant la recommandation favorable unanimement formulée par le Comité de diversification économique du Secteur Sud;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'octroyer un financement au montant de 10 000,00 \$, à partir du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, pour la réalisation de la phase I d'une étude et plan et devis d'un projet de sentiers équestres et pédestres et la construction d'un bâtiment.

Adopté

15.2 Composition du comité – Ajout de représentants

CM-2010-10-6070

Considérant la recommandation favorable unanimement formulée par le Comité de diversification économique du Secteur Sud;

Considérant les orientations retenues dans le plan stratégique et des actions prévues au plan d'action;

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de modifier la composition du Comité de diversification économique du Secteur Sud en y ajoutant deux membres pour représenter le réseau de la santé, soit le Centre de santé et de services sociaux et celui de l'éducation, soit la Commission scolaire des Appalaches.

Adopté

16 AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Dépôt des états financiers

CM-2010-10-6071

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'accepter les états financiers de la MRC des Appalaches pour l'exercice financier 2009 tel que déposé par la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton.

Adopté

16.2 Location du chalet pour les médecins qui viennent faire du remplacement en région

À titre informatif, la directrice générale explique qu'il y aurait eu une erreur quant à la demande d'aide financière que nous avons reçu dernièrement de la part Centre de santé et des services sociaux de la région de Thetford.

En effet la somme demandée aurait du être de 3600\$ et non 7200\$.

16.3 Coalition concernant le découpage de la carte électorale

CM-2010-10-6072

ATTENDU QUE la *Commission de la Représentation électorale* a terminé ses audiences en commission parlementaire;

ATTENDU QUE les modifications proposées par la *Commission de la Représentation électorale* ajouteraient trois nouvelles circonscriptions à la carte électorale en Montérégie, à Laval et dans les Laurentides-Lanaudière;

ATTENDU QUE les modifications proposées par la *Commission de la Représentation électorale* retrancheraient trois circonscriptions en Gaspésie, au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le *Directeur général des élections du Québec* n'a pas encore déposé son *Rapport* à l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE cette nouvelle carte électorale diminuerait le poids politique des régions et augmenterait le déficit démocratique vu l'éloignement des députés de leurs commettants;

ATTENDU QUE les élus doivent être cohérents avec leur politique de l'occupation dynamique des territoires et de la Politique nationale de la Ruralité;

ATTENDU QUE le retrait de deux circonscriptions en Gaspésie et au Bas Saint-Laurent réduirait le poids politique de plus de 25 % et la représentation de ces deux régions à l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE la nouvelle loi devrait prendre en compte, dans l'élaboration des limites des circonscriptions, de nouveaux critères tels que la distance, l'étalement de la population, l'accessibilité au député, l'histoire, la géographie, l'économie et l'appartenance socioculturelle à une communauté;

ATTENDU QUE les MRC du Kamouraska et du Témiscouata ont obtenu sous diverses formes un large appui de leur population;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus du Bas Saint-Laurent, à la réunion de son conseil d'administration tenue le 10 septembre 2010, adoptait une résolution demandant, entre autres, d'adopter toute procédure qui préserverait les circonscriptions de l'Est-du-Québec;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches à la réunion de son conseil d'administration tenue le 15 septembre 2010, les membres ont adopté une résolution demandant aux différents chefs de partis ainsi qu'à tous les membres de la députation de la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale de prendre en considération les 6 principes mis de l'avant par la région à savoir : **le maintien du nombre de circonscriptions de la région, le respect des communautés naturelles, le respect des territoires des régions administratives du Québec, le respect de l'intégrité des territoires des municipalités régionales de comté (MRC), le respect du principe de la congruence des territoires et la mise en place d'un principe de représentation effective des régions;**

ATTENDU QUE pour modifier la Loi électorale il faut un consensus des partis représentés à l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE le temps est venu pour les élus de mettre de côté la partisanerie ou la défense de leurs intérêts pour s'attaquer au vrai problème de la représentation équitable des régions et de la défense de la démocratie de proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement que la Municipalité régionale de comté des Appalaches appuie la Coalition interrégionale pour une démocratie de proximité et demande au gouvernement du Québec :

- D'appeler un nouveau projet de loi;
 - De prendre en compte dans l'élaboration de cette loi de nouveaux critères, outre celui de la démographie, critères qui respecteraient, entre autres, les régions administratives, les MRC, les communautés naturelles, le sentiment d'appartenance et la responsabilité sociale, environnementale et économique liée à l'habitation dynamique du territoire québécois;

De réclamer des élus de l'Assemblée nationale qu'ils travaillent de concert pour trouver un terrain d'entente permettant d'empêcher l'entrée en vigueur de la nouvelle carte électorale, telle que déposée par le Directeur général des élections.

Adopté

17 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 24 novembre 2010.

18 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2010-10-6073

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 23 h 00.

Adopté

**GHISLAIN HAMEL
PRÉFET**

**MARIE-EVE MERCIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**